

Ville et agriculture

territoire agri-urbain ne trouvaient de réponse satisfaisante dans aucune des disciplines existantes."

Par ailleurs, le réseau Terres en villes a de longue date développé une réflexion autour du thème de la coexistence entre une agriculture pérenne économiquement, respectueuse du milieu naturel et une agglomération "soucieuse d'associer l'ensemble des acteurs à la gouvernance".

Quelques démarches sont à l'œuvre se fondant sur les rapports qui existent entre des territoires déjà urbanisés et leur environnement encore agricole

Jusqu'à présent la cause semblait entendue. Pour reprendre une formule ancienne, la terre agricole et sa consommation était la "variable d'ajustement" de l'extension urbaine, comme naguère lorsque l'on construisait les grands ensembles sur des plateaux maraîchers ou lorsque les lotissements s'étendirent à l'envi sur des pâturages et de la terre arable.

Ces nouvelles politiques, que Roland Vidal définit donc en parlant d'agri-urbanisme ou que le paysagiste Thierry Laverne inclut dans des projets d'agro-métropoles, se fondent sur un principe : l'extension des villes ou leur aménagement ne devraient plus se faire au détriment de l'agriculture, mais en étroite collaboration avec elle, et plus encore en intégrant ses richesses aux projets urbains en cours. Il s'agit d'interrompre ce qui apparaît comme une fatalité : les villes se sont développées grâce à la richesse que leur apportaient les terres fertiles les entourant, et pour se développer elles détruisent les richesses dont elles auraient besoin pour se nourrir.

Encore faut-il composer avec le désir des propriétaires des terres agricoles. Les économistes et écologues, Philippe Maingault et Marine Lingart évoquent, lors des Ateliers d'été de l'agriculture urbaine organisés par Natureparif, l'ambiguïté des stratégies agricoles, qui oscillent, selon que l'agriculteur est en pleine activité ou qu'il approche de la retraite, entre la "préservation des espaces de production" et la "valorisation marchande et spéculative du foncier agricole par le changement de statut". Frédéric Bonnet a précisé et chiffré l'équation : "Un terrain agricole éloigné des grandes

À New York, au sommet d'un immeuble, les jeunes citadins s'initient à l'agriculture durable.



influences métropolitaines vaut entre 50 centimes et 5 euros, le mètre carré, selon sa valeur productive. Le même terrain cultivé, situé à proximité ou au sein d'une aire urbaine attractive, vaut environ 25 euros, ceci même s'il n'est pas constructible dans le plan régulateur. Constructible légalement, le même terrain non bâti peut valoir entre 100 et 500 euros le mètre carré..." Le foncier agricole a davantage de valeur lorsqu'il cesse d'être agricole, c'est en région périurbaine une évidence et une fatalité.

Quant à Rémi Janin, architecte, urbaniste et agriculteur, lauréat du Palmarès des jeunes urbanistes 2014 associé à son frère Pierre, il déclarait à la revue *Openfield* : "En terme spatial, l'agriculture peut notamment s'envisager pour sa capacité à investir les "vides" ou les délaissés, et ainsi valoriser ce que les constructions récentes, urbaines ou rurales, ont entraîné en termes d'inutilisés et d'indéfinis. Elle est ensuite une manière possible et plus large de penser le projet, en réfléchissant partout l'espace pour ses potentialités productives. Il ajoutait : On ne construit pas sur des terres à forte valeur agronomique ; si l'on tronque un espace agricole dans un endroit donné c'est un système beaucoup plus vaste que l'on perturbe et que l'on remet en cause."

DES OUTILS AU SERVICE DE LA PROTECTION

Il convient donc de protéger les espaces agricoles dans le cadre de projets précis. Les agglomérations qui ont fait ce choix ne manquent pas d'outils, même si, comme l'a souligné un colloque organisé par le Gridaah, "ces instruments nouveaux n'ont pas tous rencontré le succès espéré"

Les zones agricoles protégées (ZAP) sont ainsi des servitudes d'utilité publique instaurées par le préfet à la demande de la commune. En interdisant tout changement d'affectation "sauf avis favorable de la Chambre d'agriculture et de la commission d'orientation agricole", elles en ont effrayé plus d'un par leur caractère contraignant.

Tout autre est le reproche fait aux périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains, fruits de la loi du 2 février 2005 sur le développement des territoires ruraux. Ces périmètres, baptisés PEAN (par commodité, nous verrons comment quelques communes les ayant utilisés dans le cadre de leur projet urbain ont su les adapter à leurs ambitions, tout en acceptant les contraintes liées à ces plans. Enfin, en région parisienne, la politique d'acquisition menée par l'Agence des espaces verts se matérialise avec la création de périmètres régionaux d'intervention foncière (PRIF).

Préserver la production agricole n'est qu'une étape, il faut désormais en intégrer l'évolution dans des projets de territoire à une échelle cohérente. La ville et l'agriculture n'ont donc plus guère de raisons de s'ignorer, le désir des urbains d'une alimentation saine produite localement va de pair avec l'utilisation d'instruments utiles à la coexistence des deux mondes au sein de projets communs d'agro-métropole. ■

Marc LEMONIER